

Le temps des conventions collectives dans l'Humanité (1936)



L'humanité le 12 juin 1936 raconte l'adoption de la loi sur les conventions collectives par branche

« Où dînerons-nous ce soir ? »
feignent de demander les pan-
quards de « l'Action Française » !
**POURQUOI NE DINERAIENT-ILS
PAS A LA SANTÉ ?**

l'Humanité

ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE (S.F.I.C.)
30 ANNEE - N° 13.035
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
130, RUE MONTMARTRE, PARIS (2^e)
N° 13.035 - 130, RUE MONTMARTRE, PARIS (2^e)
SAMEDI 13 JUIN 1936
DEUX ÉDITIONS
Fondateur : JEAN JAURÈS
Directeur : MARCEL CACHIN
Secrétaire : GEORGES LEBLANC



VICTOIRE DANS LA MÉTALLURGIE ET LE BATIMENT

MALGRÉ L'OBSTRUCTION AU SERVICE DES PRIVILÉGIÉS...

La Chambre a voté la semaine de 40 heures

Léon Blum dénonce les éléments suspects qui tentent de s'introduire dans le mouvement gréviste, que les ouvriers ont mené avec un calme admirable

Dans une intervention hachée par les hurlements des fascistes et réactionnaires, Monmousseau précise que ces éléments suspects sont des émissaires du colonel de la Roque

L'Assemblée a voté, ce matin, la semaine de 40 heures. Cette loi, qui sera promulguée le 15 juin, est la première loi de ce genre votée en France. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

La loi est votée à la majorité absolue. Elle est le résultat d'un long combat des ouvriers et de leur parlement.

POUR LE PAIN, DANS L'ORDRE DÉMOCRATIQUE...

Le contrat collectif est signé à Paris pour : l'ensemble des métallurgistes ; les briqueteurs et fumistes ; les cimentiers ; les menuisiers en bâtiment ; les charpentiers ; les plombiers-couvreurs, etc...

Vingt-cinq mille cheminots, réunis à Japy, prennent acte des avantages obtenus et font confiance à leur Fédération pour les compléter

Le mouvement se poursuit pour obtenir une légitime satisfaction dans toute la province et dans toutes les corporations avec paix, calme et discipline

A 14 h. 30, au Bois de Vincennes, rassemblement de tous les ouvriers du bâtiment

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

Les négociations ont abouti à la signature d'un contrat collectif qui sera appliqué à partir du 15 juin. Ce contrat prévoit une augmentation de 10 % des salaires et une réduction de 10 % du temps de travail.

PRIS DU MAINS

Un pneu éclaté et l'artiste Florelle renverse trois cyclistes tuant l'un d'eux

Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

Paris, le matin de l'épave au boulevard de la Chapelle. Les deux autres sont blessés ainsi que les deux bicyclettes qui se trouvaient devant la voiture.

**Dimanche
14 juin
à 14 h. 30**

GRANDE FÊTE DE LA VICTOIRE
— ORGANISÉE PAR LE PARTI COMMUNISTE —
(Voir nos informations au stade-page)

**Au Stade
BUFFALO
à Montrouge**

Front populaire : le temps des conventions collectives

Laure Machu

L'historienne Laure Machu est revenue, dans la rubrique points de vue du CNRS, sur les acquis de la loi sur les conventions collectives de 1936. Instruments de protection qui ont contribué à la construction d'un ordre salarial, les accords de branche ont aussi entériné les frontières sexuelles de la division du travail. Ils ont néanmoins été perçus à l'époque comme une vraie amélioration.

La mémoire collective retient rarement la loi du 24 juin 1936 sur les conventions collective comme l'un des acquis majeurs du Front populaire. Les congés payés ou les Quarante heures incarnent davantage l'embellie de l'été 1936. Pourtant la loi crée une institution nouvelle : la convention collective de branche, considérée comme le pivot des relations sociales à la française. Dans la foulée des grèves et du vote de la loi, la négociation collective connaît un essor inédit : près de 5 000 accords sont signés entre 1936 et 1938. Aujourd'hui, les débats et les mobilisations autour de la loi travail révèlent l'attachement des salariés à la négociation collective de branche, alors même qu'une partie du patronat conteste sa légitimité et souhaite y substituer des accords d'entreprise. Revenir sur la période du Front populaire¹ permet de comprendre comment les acteurs ont investi cette nouvelle catégorie juridique et de s'interroger sur ce qu'ont pu signifier les conventions collectives pour les salariés des années 1930.

[Lire la suite](#)





Notes de bas de page :

Pour citer cet article :